

"Fonctionnement normal malgré la présence continue de la pandémie du Coronavirus »

Chers parents,

Les dernières semaines ainsi que les derniers mois vous ont soumis face à de grands défis. Pouvoir exercer son métier, travailler à distance (home office), prendre en charge les enfants et enseigner à domicile (Homeschooling) devaient être réunis sous un même toit. Les camarades ainsi que les jeux ont manqué à vos enfants. Beaucoup d'entre vous ont pu bénéficier d'une prise en charge d'urgence, d'autres ont dû attendre et se sont peut-être demandés pourquoi.

À partir du lundi 15 juin 2020, tous les enfants pourront à nouveau accéder aux établissements des crèches.

Nous considérons que cette mesure est aussi juste qu'importante pour le développement social et l'évolution de l'enfant et nous nous félicitons donc expressément de cette décision du Sénat de Berlin. Les enfants ont besoin d'être ensemble et ils ont un droit à l'éducation dès le plus jeune âge.

Les crèches et garderies pour enfants doivent maintenant non seulement admettre tous les enfants à partir du 15 juin dans le cadre de la prise en charge d'urgence, mais par la suite assurer un service complet de prise en charge à partir du 22 juin, conformément aux bons de garde délivrés. Nous estimons qu'une telle procédure en deux étapes n'est pas sensée et est de plus difficile à mettre en place.

Vous avez besoin d'assurance car vous souhaitez pouvoir à nouveau planifier votre vie professionnelle et familiale. Le passage d'un fonctionnement de prise en charge d'urgence à un fonctionnement régulier des crèches est un défi majeur pour les établissements, compte tenu du personnel et des conditions spatiales des locaux. Il est impossible d'organiser et de changer le mode de fonctionnement global des établissements, deux fois de suite, en une semaine.

En plus d'un temps fixe de garde correspondant aux besoins pédagogiques, des services de garde du matin et du soir doivent également être prévus. Les établissements doivent regrouper les enfants en groupes définis. La taille de ces groupes est laissée à l'appréciation des établissements. Si les institutions veulent offrir des services de garde du matin et du soir, les groupes définis doivent être suffisamment importants. Dans les petits établissements, il peut donc être nécessaire que l'ensemble des enfants se transforme en un tel groupe afin de couvrir les horaires d'ouverture.

La direction de la crèche prendra toutes les mesures possibles pour limiter et prévenir tout risque d'infection. Néanmoins, nous ne pourrons pas empêcher, en raison des contacts multiples et du brassage des enfants, qu'une infection se produise. Des accords et des règlements clairs sur la dépose et le ramassage des enfants devront être établis afin d'assurer la meilleure protection possible pour tous. Les établissements le feront pour éviter que des cas d'infection ne se produisent. Chaque cas d'infection doit être signalé à l'autorité sanitaire responsable et entraînera au moins une fermeture partielle de l'établissement concerné.

Outre le désir de permettre un retour à la normale pour vous et vos enfants, les institutions se préoccupent également des employés, en particulier de ceux qui ont des antécédents médicaux. Ces

employés ne peuvent et ne veulent pas dans ces conditions continuer à s'occuper des enfants dans les établissements. Un aspect essentiel du travail d'éducateur / d'éducatrice est la relation qu'ils ont avec vos enfants. Cela exige de la proximité, de l'attention et de la confiance. Les distances de sécurité ne peuvent donc absolument pas être respectées.

Et tout simplement : certaines institutions vont faire face à un manque de personnel. Bien que l'Administration du Sénat pour la Jeunesse autorise les institutions à employer du personnel supplémentaire, celui-ci ne sera pas forcément disponible de suite ou ne pourra pas être trouvé immédiatement. Par conséquent, tous les établissements ne seront pas en mesure de vous offrir la totalité de leurs services de garde d'enfants. Les établissements s'efforceront de proposer la meilleure solution possible pour à la fois les enfants, les parents et les employés. Toutefois, cela peut signifier que tous les intérêts individuels ne peuvent pas être forcément couverts et la mise en œuvre pourra être différée. Nous vous demandons dans ce cas là votre compréhension.

Sachez qu'il s'agit toujours d'une situation exceptionnelle. Il ne sera pas possible, pour vous et vos enfants, de retrouver exactement et rapidement le quotidien de la vie en crèche que vous avez connu avant la pandémie du Coronavirus.

Dans les prochains jours, la direction des services de crèche prendra contact avec vous, s'informerait de vos besoins, s'entretiendra avec les représentants des parents et inclura tout cela dans sa planification. Veuillez s'il-vous-plaît prendre en compte qu'une bonne concertation avec vous et une planification solide prennent du temps. Il se peut donc que certains établissements ne puissent accepter tous les enfants qu'à partir du lundi 22 juin.

Nous prenons en compte les divers intérêts des parents et cela en collaboration avec la « Landes Eltern Ausschuss Kita (LEAK) » (Comité national des parents des Kita). À cet égard, nous voudrions attirer votre attention sur l'enquête actuelle que la LEAK organise auprès des parents: comment le système d'ouverture progressive des crèches fonctionne pour vous, quelles mises en œuvre restrictives au fonctionnement des crèches pourraient être applicables / acceptables pour vous et comment vous pourriez être soutenus en tant que famille par des mesures financières ou pratiques.

Pour la participation en allemand, anglais, turc et arabe - veuillez cliquer sur le lien suivant:

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=d1C3PYUkrUCg9H6omLtWVs641rRbH4dOqSvwMoCuRsZUMDMxUjVDWVVKTEQzUEdUSTdZRUNXMzQwNQCQIQCN0PWcu>

Continuez à faire confiance aux institutions, à la direction des crèches et au personnel éducatif !
Nous sommes impatients de vous (re)voir, vous et vos enfants !

Meilleurs vœux et restons tous en bonne santé!

Le service administratif des crèches

Contact:

Dorothee Thielen, attachée
Paritätischer Landesverband Berlin e.V.
Département Enfants et crèches